

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un mai à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 17 mai 2021 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Patrick PÉREZ - Mme Sylvie CARLOTTO - M. Bernard CAPDEPUY - Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON, adjoints - Mme Christiane FRANCESCHIN - M. Philippe CRETOIS - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE - Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - Mme Odile LOAEC - M. Joël ANTOINE - Mme Marie-Christine KERNEVEZ, CONSEILLERS.

Pouvoirs de :

- Mme Corinne CASTAING à M. Lionel FAYE
- M. Emmanuel FUENTES à M. Joël ANTOINE
- Mme Catherine LARGETEAU à Mme Marie-Christine KERNEVEZ
- M. Gérard PAILLOUX à Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Absent excusé : M. Kevin BRAULT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné M. Patrick PÉREZ, secrétaire de séance

* * *

ORDRE DU JOUR :

- Décisions du Maire
- Présentation du Plan Paysage par M. Hugo Molinier, chef de projet Plan Paysage de la communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers
- Présentation du plan d'action du schéma des mobilités des Hauts-de-Garonne et du schéma des enjeux au niveau du territoire par M. Hugo Molinier

Délibérations :

1. Sdeeg : demande d'aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé

Questions diverses

- Tirage des membres du jury d'assises

* * *

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE

N°	Objet	Entreprise /Organisme/ Collectivité	Montant (TTC) Euros
1	Signature d'un devis pour la réalisation d'un plan topographique du futur Pôle Santé	Abac Géomètre	1 200.00

Délibération n°1 portant le n°23/2021

SDEEG : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE L'AVANCE REMBOURSABLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONCÉDÉ

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise aux normes des commandes et de la coupure de nuit de l'éclairage public, il a demandé le chiffrage des travaux par le Syndicat D'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG).

Le coût de l'opération est estimé à 31 616.20 € HT + 3 477,78 € HT pour la Maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, le SDEEG peut octroyer à la commune une avance remboursable de 31 616.20€ HT à taux zéro, sur une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **Sollicite** l'avance remboursable du SDEEG d'un montant de 31 616.20 € HT pour la mise aux normes des commandes et de la coupure de nuit de l'éclairage public,
- **Approuve** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à commander ces travaux et à signer toutes les pièces inhérentes à cette opération.

La séance est levée à 20 h 07.